

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avec votre paiement + 2 photos + un certificat médical approprié (sous 15 jours) + 2 enveloppes timbrées non libellées (*)

ÉTAT CIVIL DE L'ADHÉRENT (en caractères d'imprimerie)		DATE DE NAISSANCE
NOM et prénom : (Mme, Mr)		___ / ___ / ___
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	n° portable :
Adresse mail (en majuscules) :		Autre numéro :
Profession/ Compétences/ savoir-faire :		

JEUNES - 18 ANS → AUTORISATION PARENTALE

Nom et prénom du responsable légal :	autorise mon enfant :
à participer aux activités de ESL GYM'DETENTE.	Signature :

COTISATION → incluant 40 € d'adhésion non remboursable

		COTISATION GYM				COTISATION DANSES (salon, Rock, Salsa, Bachata) GYM incluse		
		Adhésion	Forfait activités	Cotisation annuelle		Adhésion	Forfait activités	Cotisation annuelle
Normale Saint-Leu	<input type="checkbox"/>	40 €	191 €	231 €	<input type="checkbox"/>	40 €	221 €	261 €
Avec don Saint-Leu	<input type="checkbox"/>	100 € *	191 €	291 €	<input type="checkbox"/>	100 € *	221 €	321 €
Normale hors commune	<input type="checkbox"/>	40 €	211 €	251 €	<input type="checkbox"/>	40 €	241 €	281 €
Avec don hors commune	<input type="checkbox"/>	100 € *	211 €	311 €	<input type="checkbox"/>	100 € *	241 €	341 €

100 € (*) réduction fiscale de 66% : délivrance d'un CERFA*

Réduction de 30 € sur justificatif - 1 remise maximum par personne. Cocher la case correspondante

- de 20 ans
 étudiants - de 26 ans
 chômeur (**)
 3 ème inscription au sein de la même famille résidant à la même adresse
 (**) fournir un avis de prise en charge de l'allocation perçue actualisé à la date du mois en cours avec un plafond maxi de 850 € nets perçus.
 Document Pôle Emploi en votre possession ou accessible sur internet.

PARTIE ADMINISTRATIVE : Chèques vacances et coupons sport acceptés

Banque :	N° chèque :	Montant chèque :	Date d'encaissement :
Banque :	N° chèque :	Montant chèque :	Date d'encaissement :
Banque :	N° chèque :	Montant chèque :	Date d'encaissement :

ANCV/coupon sport Nom du titulaire : Montant total : Date limite :

La présentation de la carte d'adhérent(e) est obligatoire sur chaque cours

En raison des mesures sanitaires liées au Covid-19, les places seront en moins grand nombre dans les salles. Vous devez exprimer 3 choix maximum et indiquer votre priorité P1, P2 ou P3. Votre carte d'adhérent vous donnera accès à l'activité P1 en tout début d'année, puis P2, puis P3 en mesures des places disponibles. Le retour progressif au forfait se fera en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Merci d'inscrire les 3 activités que vous souhaitez pratiquer avec leur créneau horaire par ordre de priorité :

P1 :	P2 :	P3 :
Jour/Heure	Jour/Heure	Jour/Heure

Seront prioritaires, les adhérents possédant leur carte définitive et arrivant à l'heure sur les cours.

L'ENVOI DE LA CONVOCATION Á L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE se fera uniquement par courrier *

ASSURANCE FACULTATIVE → à compléter et à signer obligatoirement (voir au verso)

Règlement de l'assurance : par chèque à l'ordre de ESL GYM'DETENTE **séparément** de celui de la cotisation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR → à détacher et à conserver

Je soussigné(e) déclare ce jour, avoir reçu en "main propre" le règlement intérieur de ESL GYM'DETENTE, me conformer durant l'année sportive 2021-2022 aux articles de ce règlement et suivre le protocole sanitaire mis en place par la Mairie.

Comment avez-vous connu notre association ?

Publicité
 Internet
 Bouche à oreille
 Forum
 Autre :

ATTESTATION POUR LE COMITE D'ENTREPRISE Oui Non

Fait à Saint Leu La Forêt, le :

Signature :



NOTICE D'INFORMATION
(Article 16 de la Loi n° 89-1014 du 31/12/1989)

Contrat d'assurances n° 467 55 6304



INDEMNITES CONTRACTUELLES

N° Orias 10058752

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES			MONTANT DES FRANCHISES
	FORMULE			
	Mini	Midi	Maxi	
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS				
DECES	13 000 EUR (1)	19 000 EUR (1)	39 000 EUR (1)	
Majoration du capital :				
- Si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)		5 000 EUR		
- Par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)		5 000 EUR		
INVALIDITE PERMANENTE				
- Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation	25 000 EUR (1)	37 000 EUR (1)	77 000 EUR (1)	Franchise relative de 5%
INDEMNITE SUITE A COMA				
Versement d'une indemnité égale à	2% du capital décès par semaine de coma dans la limite de 50 semaines sans pouvoir toutefois dépasser le montant dudit capital décès			14 jours
INCAPACITE TEMPORAIRE				
	Néant	12 €	23 €	4 jours
REMBOURSEMENT DE SOINS				
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale			Néant
<u>Avec une sous-limite de :</u>				
- Frais hospitaliers	Selon montant légal			Néant
- Chambre particulière	30 EUR / jour, maxi 30 jours			Néant
- Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait)	250 EUR (2)	350 EUR (2)	500 EUR (2)	Néant
- Prothèse auditive, par appareil (forfait)		160 EUR (2)		
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles, ...)		160 EUR (2)		
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 EUR porté à 3 000 EUR pour les transports par hélicoptère			Néant
FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS	2 500 EUR			

TARIFS	1,90 €	3,75 €	5,50 €
--------	--------	--------	--------

Je souscris à l'assurance de la Fédération Sportive et Culturelle de France OUI NON

Chèque à l'ordre de Gym Détente

Date :

Signature :